



Demande déposée par l'Alliance pour la promotion de la santé, en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS

1. **Année de création de l'organisation : 2008**

2. **a) Adresse du Siège de l'organisation**

48, Grand Montfleury
1290 Versoix
Genève
Suisse

Site Web : <http://www.alliance4healthpromotion.org>

**b) Coordonnées, nom et fonction(s) du ou des représentant(s) habilité(s) à s'exprimer
et à correspondre au nom de l'organisation**

Mme Gabriella Sozanski
Membre du Comité/Directeur
48, Grand Montfleury
1290 Versoix
Genève
Suisse

3. **Buts (ou objectifs) de l'organisation tels qu'ils figurent dans sa constitution, ses statuts ou un document équivalent.** L'Alliance pour la promotion de la santé vise à promouvoir le droit de chacun à mener une vie saine, en se fondant sur la base factuelle mise en place dans une large mesure par ses membres. Elle s'efforce de promouvoir la santé et le bien-être des personnes en catalysant les activités de la société civile en faveur de la promotion de la santé et en établissant une corrélation entre stratégie mondiale et réalités locales. Elle met tout en œuvre pour que la promotion de la santé soit considérée comme un processus graduel et un avantage économique. L'Alliance poursuit les buts suivants :

- faciliter et encourager le travail des ONG et de la société civile en faveur de la promotion de la santé, aux niveaux international, régional, national et communal ;
- catalyser et coordonner les activités des ONG et de la société civile en faveur de la promotion de la santé ; et

- collaborer avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en s'appuyant sur les initiatives passées pour promouvoir les déclarations de la Conférence mondiale sur la promotion de la santé.

4. Principaux domaines d'activité de l'organisation. Maladies transmissibles, santé mentale et maladies non transmissibles, y compris les affections cardiovasculaires et respiratoires, le cancer et le diabète. La discipline intersectorielle qui coiffe l'ensemble de ses activités est la promotion de la santé/prévention des maladies.

5. Principaux types d'activité de l'organisation.¹ Sensibilisation.

L'organisation mène ses activités dans les pays suivants : Kenya.

6. Composition

Type de membre	Nombre total	Droit de vote
Autres organisations non gouvernementales, fondations	27	Tous les membres ayant acquitté leur cotisation ont le droit de vote.

Membres se trouvant dans les pays et régions ci-après : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Kenya, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

Bureau régionaux/représentants dans les pays suivants : Kenya.

7. Nom, composition, fonctions et fréquence des réunions du ou, le cas échéant, des deux principaux organes décisionnels

Nom	Assemblée générale annuelle
Composition	L'ensemble des membres.
Fonctions	L'Assemblée générale annuelle est l'instance suprême de l'Alliance pour la promotion de la santé. Elle se prononce sur l'admission ou l'exclusion de membres ; élit les membres du Comité ; prend connaissance des rapports et des comptes financiers de l'année et approuve ou rejette leur contenu ; contrôle l'activité des autres organes, qu'elle peut révoquer pour motif justifié ; et approuve la nomination du commissaire aux comptes. Lors de l'Assemblée générale annuelle, seuls les membres ayant acquitté leur cotisation ont le droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés par procuration. Le président préside l'Assemblée générale annuelle. Si l'Assemblée n'en décide pas autrement, les élections ont lieu à bulletin secret. Le procès-verbal doit faire état de toutes les procédures adoptées et des décisions prises.

¹ Voir l'annexe pour l'explication des types d'activité.

Fréquence des réunions	L'Assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire chaque fois que nécessaire, sur décision du Comité ou à la demande du tiers de l'ensemble des membres de l'Alliance.
Nom	Comité de l'Alliance
Composition	Le Comité est composé du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et de 11 autres membres au maximum. Les nominations au Comité doivent parvenir au secrétariat de l'Alliance 40 jours avant la tenue des élections. Les membres du Comité sont élus tous les deux ans au scrutin majoritaire lors de l'Assemblée générale annuelle. Le Comité élit ensuite parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Un membre du Comité exerce ses fonctions pendant deux ans et peut être réélu. Le Comité peut coopter un membre de l'Alliance en son sein au cas où un poste est laissé vacant avant la tenue de la prochaine Assemblée générale annuelle. La Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine et la Fédération internationale des étudiants en pharmacie sont toujours représentées au Comité par leurs présidents, qui sont élus pour un an.
Fonctions	Le Comité est l'organe exécutif de l'Alliance et exerce toutes les fonctions qui ne sont pas attribuées à d'autres organes de cette même Alliance. Le Comité est autorisé à entreprendre tous les actes qui se rapportent aux buts de l'association. Il applique les décisions prises par l'Assemblée générale et est chargé de gérer les affaires courantes de l'Alliance. Le président préside les réunions du Comité et représente l'Alliance. Le trésorier et le président détiennent officiellement le droit d'engager la signature de l'association pour toute transaction financière ou juridique. Le président peut déléguer son droit de signature à un autre membre du Comité, lorsque cela s'avère nécessaire. Les membres du Comité agissent bénévolement, tout en recevant une compensation adaptée pour des activités qui ne relèvent pas de leurs fonctions habituelles. Le Comité nomme un commissaire aux comptes indépendant pour une période de deux ans, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle, avec prorogation possible. Le commissaire aux comptes examine les registres comptables et présente un rapport soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle.
Fréquence des réunions	Six fois par an.

8. Ressources humaines de l'organisation

Nombre de personnes rémunérées au Siège/secrétariat :	0
Nombre de bénévoles au Siège/secrétariat :	1
Nombre de personnes rémunérées dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	0
Nombre de bénévoles dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	2

9. Informations financières sur l'organisation¹

Recettes et dépenses annuelles de l'ordre de : US \$1000 à US \$50 000

10. Indiquer les organisations et organes du système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales avec lesquels il existe des relations officielles

L'Alliance est en train de demander le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

11. Collaboration avec l'OMS

a) Activités entreprises avec l'OMS dans le cadre des relations de travail

Le prédécesseur de l'Alliance a été créé en 1997 lors de la Quatrième Conférence internationale sur la promotion de la santé à titre de groupe consultatif de l'OMS ; il a ensuite évolué sous la forme d'une organisation internationale non gouvernementale enregistrée auprès du canton de Genève. Ses membres fondateurs comprennent des organisations non gouvernementales issues de différents secteurs fortement engagés au service de la promotion de la santé.

Depuis sa création, l'Alliance a essentiellement collaboré avec l'unité chargée de la promotion de la santé au sein du Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale. Or, comme les membres de l'Alliance proviennent de secteurs différents, il serait plus judicieux d'aborder les questions de promotion de la santé via une collaboration intersectorielle et de tenir compte des déterminants sociaux de la santé. Comme la tendance générale consiste désormais à placer la promotion de la santé au cœur des préoccupations, l'Alliance a élargi sa collaboration avec d'autres départements de l'OMS tout en gardant à l'esprit l'idée de promouvoir une approche axée sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques.

L'Alliance organise avec les ONG des réunions consultatives et de concertation pendant les sessions du Conseil exécutif, à Genève, lesquelles peuvent très bien déboucher sur des déclarations conjointes d'organisations non gouvernementales à soumettre au Conseil exécutif. L'Alliance organise des séances d'information annuelles tendant à réunir les représentants des pouvoirs publics, des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, les universités et les organisations non gouvernementales autour d'une question prioritaire du programme mondial en faveur du développement. La séance d'information tenue en 2013 s'intitulait « Des déclarations mondiales aux actions locales – la promotion de la santé au-delà de 2015 ».

Les représentants de l'Alliance ont participé, en juin 2013, à la Huitième Conférence mondiale sur la promotion de la santé. En coordination avec d'autres organisations non gouvernementales, une déclaration commune a été présentée concernant le document final de la Conférence.

Suite au succès remporté par le premier atelier régional tenu en 2012, un deuxième atelier a été organisé par l'Alliance au Kenya en 2013, dans le but d'autonomiser les communautés, en particulier les femmes, et de créer un cadre participatif propice au dialogue entre les pouvoirs publics et la société

¹ Afin de faciliter les comparaisons, toutes les organisations non gouvernementales sont priées d'exprimer leurs recettes et dépenses annuelles en équivalent dollars des États-Unis d'Amérique, et de fournir des estimations de ces chiffres annuels dans les cas où leurs comptes couvrent des périodes différentes.

civile en partant de la base. Les participants à l'atelier ont recensé les problèmes locaux et débattu de la signification qu'avait pour eux, au niveau local, la notion d'intégration de « la santé dans toutes les politiques ».

L'Alliance a organisé, en 2012, le Deuxième Forum pour la promotion de la santé ainsi que le Troisième Forum international pour la promotion de la santé, intitulé « Renforcer les capacités au service de la promotion de la santé : un partenariat intersectoriel entre la société civile et les pouvoirs publics », lequel s'est tenu en novembre 2013, en collaboration avec l'OMS et l'Institut de santé globale de l'Université de Genève. Le Forum a porté sur la manière de corréliser dimension locale et dimension mondiale, et de concrétiser les politiques via la collaboration intersectorielle et l'autonomisation des communautés.

La séance d'information annuelle 2014 destinée aux représentants des pouvoirs publics, des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, des universités et des organisations non gouvernementales, organisée conjointement avec l'ONG R20 – les régions pour l'action climatique –, a abordé « l'autonomisation au service du développement durable : rendre la promotion de la santé tangible dans le programme de développement postérieur à 2015 ». Le Directeur du Département OMS Santé publique, environnement et déterminants sociaux de la santé en a été le principal orateur. D'autres intervenants ont représenté le Parlement du Kenya, la Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine et le R20 – les régions pour l'action climatique –, ainsi que l'Alliance. La séance d'information a accueilli 80 personnes et compté parmi ses invités de marque le Secrétaire d'État adjoint à la santé des États-Unis d'Amérique et plusieurs membres de la direction de l'OMS. Le rapport du Forum international pour la promotion de la santé 2013 a été présenté lors de cette séance d'information.

L'Unité Déterminants sociaux de la santé a prêté un concours important au renforcement des capacités de l'Alliance en appuyant ses stagiaires auprès de l'Alliance afin de conforter la communication et la collaboration de cette dernière avec l'OMS. Cette collaboration s'est traduite par l'organisation fructueuse du troisième atelier pour la promotion de la santé, tenu au Kenya en août 2014, lequel s'est caractérisé par une participation communautaire élargie. Tout en étayant la capacité locale et en mobilisation les ressources locales, cet engagement a donné lieu à une communication accrue avec les bureaux régionaux et de pays, avec le concours du Siège.

L'un des événements importants pour l'Alliance sera la tenue, en 2014, d'un forum sur la promotion internationale de la santé, à organiser comme précédemment, en collaboration avec l'OMS et l'Institut de santé globale de l'Université de Genève. Ce forum aura pour but d'examiner comment la promotion de la santé peut contribuer aux trois piliers (économique, social et environnemental) des objectifs de développement durable.

b) Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour les trois ans à venir

La collaboration avec l'OMS, amorcée par l'Alliance pour la promotion de la santé et le R20 – les régions pour l'action climatique – lors de la séance d'information annuelle 2014, concentrera son action sur la réduction des inégalités en santé moyennant l'amélioration des déterminants sociaux et environnementaux de la santé, y compris la pollution atmosphérique et le changement climatique, et ciblera les populations tant rurales qu'urbaines. La collaboration avec l'OMS se fonde sur les fructueux ateliers de promotion de la santé organisés dans le passé au Kenya par l'Alliance avec le concours des dispensaires mobiles du Réseau médical et de recherche afro-européen (AEMRN). Les ateliers conforteront le point de vue de la société civile et, partant, seront en mesure de mieux répondre aux besoins locaux. Ils serviront aussi les objectifs de l'OMS qui consistent à soutenir les pouvoirs

publics pour l'élaboration de politiques intégratrices et la validation sur le terrain. L'OMS fournira une assistance technique ainsi que des outils d'évaluation et de suivi pour ces activités.

L'Alliance promeut une coordination accrue des politiques intersectorielles en vue d'aborder les déterminants sociaux de la santé. La composante rurale de cette collaboration comprendra les activités suivantes :

- poursuivre le renforcement de la participation communautaire, l'autonomisation et la formation ;
- promouvoir des comportements sains ;
- œuvrer aux côtés des centres sanitaires existants pour répondre à leur demande énergétique en utilisant des technologies renouvelables ;
- obtenir une rétro-information et une contribution de la part des protagonistes sur les technologies les plus adaptées en matière d'énergies renouvelables ;
- suivre et évaluer l'impact social, environnemental et économique des projets d'énergies renouvelables sur la santé et le bien-être de la population ; et
- étayer preuves à l'appui et communiquer les résultats de ces projets.

La composante urbaine de cette collaboration visera à :

- recueillir des exemples d'interventions tendant à améliorer l'accès à l'énergie dans les logements et présentant un avantage en matière de santé et d'équité ; et
- obtenir une rétro-information via l'Alliance et les organisations non gouvernementales connexes sur les besoins de sensibilisation et les priorités relatives à la meilleure façon de cibler les groupes spécifiques de population vulnérables touchés par l'exposition à des polluants climatiques éphémères.

Une action de sensibilisation menée conjointement avec les autorités gouvernementales devrait permettre d'élargir ces projets locaux.

L'Alliance continuera de collaborer avec le Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale de l'OMS, notamment en contribuant à la mise en œuvre de la Déclaration d'Helsinki sur la santé dans toutes les politiques et du Cadre d'action dans les pays, qui étaient les documents issus de la Huitième Conférence mondiale sur la promotion de la santé, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020 concernant la promotion de la santé mentale.

Dès que débiteront les préparatifs de la neuvième conférence mondiale sur la promotion de la santé, y compris la décision concernant sa date, l'Alliance déterminera comment mobiliser au mieux son vaste réseau d'organisations non gouvernementales dans le but de contribuer efficacement à la tenue de la Conférence.

L'Alliance poursuivra ses activités annuelles en marge des événements de l'OMS, à savoir une consultation avec les organisations non gouvernementales pendant les sessions du Conseil exécutif et une réunion d'information pendant l'Assemblée de la Santé. Le plan triennal de l'Alliance inclut aussi le lancement d'ateliers régionaux de promotion de la santé dans d'autres continents, reposant sur le

modèle des ateliers régionaux organisés au Kenya et avec le concours des bureaux régionaux et de pays de l'OMS. L'Alliance continuera aussi d'organiser le forum mondial annuel sur la promotion de la santé en collaboration avec l'OMS.

ANNEXE

EXPLICATION DES TYPES D'ACTIVITÉ

Consultation – L'organisation conseille régulièrement les gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions, des organismes intergouvernementaux ou les médias pour des questions de sa compétence.

Sensibilisation – L'organisation organise régulièrement des campagnes où son principal objectif est d'influencer les décideurs ou les responsables, ou encore les comportements sociaux ou individuels.

Conférences – L'organisation tient régulièrement des congrès scientifiques, ou d'autres réunions, à l'exclusion des réunions des organes directeurs.

Collecte de données/surveillance – L'organisation tient, par exemple, un registre de maladies déterminées, recueille des données actualisées sur le nombre de personnes occupant une profession particulière, etc.

Éducation/formation – L'organisation, ou ses membres, dispense régulièrement des cours de formation à des particuliers ou à des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux), est habilitée à faire passer des examens ou à délivrer des diplômes, ou élabore des programmes d'études.

Financement/dons – L'organisation finance les activités d'autres organisations et/ou effectue des dons en nature, comme du matériel hospitalier et des produits pharmaceutiques.

Revue/publications/médias – L'organisation publie régulièrement une ou plusieurs revues scientifiques et spécialisées pour lesquelles il existe un comité de lecture, et/ou publie et révisé régulièrement des ouvrages et autres supports, CD ou vidéos par exemple, et tient un catalogue de publications/ressources.

Recherche – L'organisation entreprend, fait exécuter ou finance des recherches en tant qu'activité régulière.

Prestation de services – L'organisation dispense, fait dispenser ou est chargée à long terme de dispenser des services à des non-membres, par exemple conseils, protection de l'enfant, soins hospitaliers, services de prévention du suicide et distribution d'aide alimentaire.

Parrainage – L'organisation possède un programme de parrainage, par exemple pour les enfants, les personnes âgées ou les jeunes chercheurs.

Fixation de normes – L'organisation publie des normes, qu'il s'agisse de conduite professionnelle ou de la réglementation de biens et services.

= = =